



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
**27 avril 2026**

# Dossier de **PRESSE**

[WWW.CESER.BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR](http://WWW.CESER.BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR)



## Communiqué de **PRESSE**

### **"Tant que nous sommes debout, nous œuvrerons à être utiles et à honorer les missions qui nous ont été confiées !"**

La présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté, Élise Moreau et les conseillères et conseillers se sont réunis hier à Dijon. Ils ont adopté un rapport d'autosaisine portant sur les lycées de demain et six avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional.

Après avoir observé une minute de silence en hommage à Patrick Viverge, conseiller représentant le Secours catholique, décédé il y a quelques jours, la Présidente a ouvert la séance en présence des vice-présidents Michel Neugnot et Willy Bourgeois.

La présidente a rappelé la situation critique dans laquelle se trouve les CESER depuis l'adoption du projet de loi sur la simplification de la vie économique rendant les CESER facultatifs. **"Nous ne pouvons que dénoncer avec force la méthode employée comme le fond de cette disposition. Introduite sans concertation, sans évaluation, et sans aucun lien avec l'objet du texte, elle fragilise profondément la place de la société civile organisée dans nos territoires et remet en cause un équilibre démocratique essentiel."**

La Présidente a précisé les différentes mobilisations en cours pour réagir, interpellier et dénoncer cette disposition.

**"Ancré dans la réalité, enraciné dans nos territoires, utile pour éclairer l'action publique et indispensable pour faire vivre la démocratie dans toutes ses dimensions"**, le CESER s'est ainsi emparé d'un sujet majeur et d'actualité : "Quels modèles pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté ?". Face aux transitions majeures à venir, ce rapport propose une réflexion prospective sur l'offre éducative et sur le maillage territorial des établissements secondaires, dont la Région assure la compétence. Parmi les six avis adoptés sur des rapports de l'exécutif, l'un concerne la décision modificative n°1 du budget de la Région.

Les conseillères et conseillers ont également pu assister à une présentation d'un rapport réalisé par la Chambre régionale des comptes sur le patrimoine monumental, proposée par Emmanuel Roux, Président.

Contact :

**Valérie Marcand - chargée de communication**

[valerie.marcand@bourgognefranche-comte.fr](mailto:valerie.marcand@bourgognefranche-comte.fr) - 03 81 61 64 78

# Synthèse du rapport adopté

## **Quels modèles pour les lycées de demain ?**

Le modèle actuel des lycées est à repenser face à la baisse du nombre de jeunes, au maillage dense d'établissements souvent de petite taille, aux contraintes budgétaires accrues et aux enjeux forts en matière d'équité territoriale.

Le CESER s'est saisi de cette problématique stratégique pour l'avenir des territoires et apporte, à travers son rapport, un éclairage aux instances décisionnelles principalement la Région. Selon le CESER, il n'existe ni modèle unique ni solution universelle pour les lycées de demain. Les douze préconisations formulées visent à accompagner la diversité des territoires et des publics, en privilégiant une meilleure utilisation de l'existant, une adaptation fine aux réalités locales et une ouverture accrue des lycées sur leur environnement.

**Retrouvez l'intégralité du rapport**

## Synthèses des avis adoptés

### **Envisager le report de certains emprunts, dans un contexte de taux incertain**

**La Décision modificative n°1 pour l'exercice 2026** permet de procéder aux ajustements budgétaires.

Dans cet avis, le CESER préconise à la Région d'explicitier davantage les motifs permettant de comprendre l'abandon de certains projets. Il constate un ajustement budgétaire important de 8 M€ sur la dette, ce qui va obliger la Région à contenir encore davantage ses dépenses. Il propose de porter une vigilance spécifique sur l'évolution des taux, compte tenu d'une situation internationale très incertaine. Le CESER préconise à la Région d'étudier la possibilité de différer la contractualisation de certains emprunts au second semestre 2026, afin profiter d'une éventuelle baisse des taux. Enfin, le CESER formule des observations relatives aux différentes politiques régionales.

**Retrouvez l'intégralité de l'avis**

**La déclinaison 2026 du plan de mandat 2021-2028** a été construite en prenant en compte les nouvelles contraintes financières et budgétaires. Chaque année, le CESER rend un avis sur la base des contributions des commissions thématiques.

**Retrouvez l'intégralité de l'avis**

### **Inquiétudes quant à la capacité de la Région à poursuivre le soutien à l'apprentissage**

**Le Bilan de la stratégie régionale pour l'accompagnement du développement de l'apprentissage 2025** constitue le rapport annuel sur les dépenses en faveur de l'apprentissage imposé par la loi à la Région.

Le CESER partage les conclusions du bilan établi par la Région, notamment les inquiétudes quant à sa capacité à poursuivre le soutien à l'apprentissage face à la réduction brutale des moyens financiers. L'absence totale de marge de manœuvre de la collectivité régionale est regrettable, d'autant qu'une politique de formation doit pouvoir se construire sur le temps long.

**Retrouvez l'intégralité de l'avis**

### **Le désengagement de l'État et la baisse brutale des financements sont inquiétants quant à l'avenir de l'apprentissage**

**Apprentissage : abrogation et modification de règlements d'intervention** à la suite de la division par deux des dotations versées aux Régions au titre du soutien à l'apprentissage.

Le CESER relève que la Région maintient son appui aux secteurs d'activité déjà accompagnés ces dernières années, tout en regrettant la suppression de l'axe dédié au développement de l'offre de formation dans les territoires. Cet axe répondait pourtant à des préconisations régulièrement formulées dans les travaux récents et en cours du CESER, lesquels soulignent l'importance d'une offre de formation solidement ancrée dans les territoires, au plus près des besoins exprimés par les acteurs et actrices locaux.

**Retrouvez l'intégralité de l'avis**

## **Un conventionnement pluriannuel avec les structures du réseau de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle est préconisé**

Cette feuille de route régionale Science-Société 2026-2030, qui s'inscrit dans le prolongement du SRESRI a pour ambition de faire de la science un bien commun pour tous et toutes.

Le CESER approuve la volonté affirmée de cette feuille de route de faire de la science un bien commun, dans une logique partenariale structurée. Malgré des financements régionaux existants, son caractère opérationnel demeure toutefois insuffisant : l'absence de budgétisation dédiée, d'objectifs priorités et d'actions concrètes limite sa portée. La dimension territoriale de cette feuille de route qui s'attache à faire rayonner la culture scientifique au-delà des sites universitaires est apprécié.

**Retrouvez l'intégralité de l'avis**

## **La Région pourrait jouer un rôle de sensibilisation, de responsabilisation et de coordination**

Le CESER a contribué à deux reprises au projet de cette **feuille de route régionale sur l'eau 2026-2030** : en novembre 2025 sur le projet global et en février 2026 sur les fiches agricoles.

Dans son avis, le CESER souligne un décalage entre l'importance croissante des enjeux liés à l'eau en région et la stabilité de l'implication politique de la Région qui semble se limiter à ses compétences réglementaires, sans jouer un rôle moteur ou fédérateur. Or, comme le CESER l'a déjà exprimé, la Région pourrait jouer un rôle de sensibilisation, de responsabilisation et de coordination. Ce positionnement questionne l'équilibre de la gouvernance du Comité régional de l'eau.

**Retrouvez l'intégralité de l'avis**

## Discours de la présidente Élise Moreau

**Retrouvez le discours**

Avis sur le rapport I-I de l'Exécutif régional  
**Décision modificative n° 1  
de l'exercice 2026**

Rapporteur : Franck Ayache

## **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

La décision modificative n° 1 de 2026 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les recettes augmentent de 11,9 M€.
- Les dépenses diminuent de 3,2 M€.
- Ces ajustements conduisent à réduire l'emprunt d'équilibre de 15,1 M€ qui passe de 316,8 à 301,7 M€.
- Les autorisations de programme baissent de 77,1 M€.
- Les autorisations d'engagement diminuent de 45,4 M€.

## **Avis du CESER**

### **Une décision modificative technique et de faible ampleur**

La première décision modificative pour l'année 2026 est très faible en volume. Les ajustements en recettes (+ 11,9 M€) et en dépenses (- 3,2 M€) sont particulièrement minimes, ramenés au budget total (1,9 Md€).

Cette décision modificative, en procédant à divers ajustements d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE), relève également d'un caractère technique, conforme au règlement budgétaire et financier de la Région.

Les AP/AE sont annulées à hauteur de 122,5 M€. Ces annulations concernent soit des autorisations votées en 2025 et n'ayant jamais été affectées, soit des autorisations votées avant 2025 devant être annulées pour différents motifs : caducité suite aux modifications du calendrier de réalisation, écarts de montants justifiés lors des soldes de dossiers inférieurs aux prévisions, prise en compte des non-réalisations d'actions ou de clôture d'opérations...

Le CESER prend acte du caractère technique de cette décision modificative. Cependant il préconise d'explicitier davantage les motifs permettant de comprendre pourquoi certains projets doivent être abandonnés, et ceci de manière à comprendre si ces projets pourraient être retravaillés afin d'être concrètement mis en œuvre, tout en recherchant des solutions aux problématiques de cofinancements.

Par exemple, la fonction 3 "Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs" et la fonction 4 "Santé et action sociale" font l'objet de plusieurs annulations d'AP/AE qui pourraient traduire des difficultés d'ingénierie chez les porteurs et porteuses de projets, une fragilisation des structures, ou l'effet d'un désengagement d'autres financeurs publics. La proportionnalité des subventions accordées par la Région pourrait venir amplifier ces difficultés. Le CESER invite la Région à analyser les causes de cette sous-exécution avec les acteurs et actrices du territoire et à maintenir son soutien structurant visant à garantir à tous et toutes l'accès à la culture, au sport et à la citoyenneté.

### **Une loi de finances 2026 finalement "moins défavorable"... dans un contexte d'instabilité "permanent"**

La décision modificative n° 1 vise principalement à intégrer les dispositions de la loi de finances du 19 février 2026 pour l'année 2026. Ces dispositions sont moins défavorables que celles du projet de loi de finances, puisque le montant de l'effort demandé aux collectivités locales diminue de 4,6 à 2 Mds€.

En ce qui concerne la Région Bourgogne-Franche-Comté, ces dispositions engendrent un effet "positif" par rapport au budget primitif élaboré en fin d'année 2025 de + 20,7 M€ :

<b>Recettes (R) / Dépenses (D)</b>	<b>PLF 2026</b> (nov. 2025)	<b>LF 2026</b> (fév. 2026)	<b>Variation</b>
Fractions compensatoires de TVA (R)	700,2	705,2	+ 5,0
TICPE IFSI / Ségur santé (R)	0	8,8	+ 8,8
TICPE Formation professionnelle (R)	47,8	50,6	+ 2,8
TICPE (R)	163,5	170,3	+ 6,8
DCRTP, DCTE (R)	4,1	0,2	- 3,9
Dotation France Compétences (R)	14,6	7,3	- 7,3
Contribution au DILICO (D)	24	15,5	+ 8,5
			<b>+ 20,7 M€</b>

Cet effet "favorable" de 20,7 M€ doit cependant être considéré avec beaucoup de réserves. Premièrement, certaines hausses de dotations ou de transferts de fiscalité sont anticipées comme ponctuelles et ne seront certainement pas reconduites l'an prochain, à l'instar des crédits alloués au titre du Ségur de la santé et des formations sanitaires et sociales. En tout état de cause, l'augmentation importante des crédits pour 2026 (+ 8,8 M€) doit néanmoins être saluée, compte tenu des besoins importants des secteurs sanitaire, médico-social et social.

Deuxièmement, ces ajustements se font dans un contexte d'instabilité et d'imprévisibilité quasi-permanent, ce qui complexifie l'élaboration des politiques publiques régionales sur le long terme. Ceci est particulièrement regrettable pour les politiques d'éducation et de formation, qui se construisent par essence sur le temps long. À ce titre, il est déplorable que France Compétences ait pris la décision unilatérale de diviser par deux la dotation versée à la Région pour son soutien à l'apprentissage. L'impact de cette décision sera plus largement évoqué dans l'avis du CESER relatif au rapport 3-2 "Apprentissage : abrogation et modification de règlements d'intervention".

Enfin, la Région est totalement tributaire de l'État sur l'ensemble de ces ajustements en dépenses et en recettes. Il est à noter que le terme de "recettes" perd son sens puisque la grande majorité des recettes de la Région dépend de l'État, donc assimilables à des dotations. L'exécutif régional dispose d'un pouvoir budgétaire très faible voire quasiment inexistant. Ces constats rejoignent la problématique du modèle de financement des Régions évoquée à plusieurs reprises par le CESER.

### **Une hausse importante de l'annuité de la dette**

La décision modificative n°1 permet de procéder à un ajustement important sur la dette (+ 8 M€) :

	<b>BP 2026</b>	<b>DM 1</b>	<b>BP + DM</b>
Remboursement du capital	100,2	1,8	102
Intérêts et frais financiers	37,6	6,2	43,8
<b>Annuité de la dette</b>	<b>137,8 €</b>	<b>8 M€</b>	<b>145, 8 M€</b>

Cette actualisation est nécessaire afin d'intégrer des éléments nouveaux intervenus après la formalisation du budget primitif 2026. Il s'agit notamment de prendre en compte un volume plus important d'emprunts effectivement mobilisés en fin d'exercice 2025, ainsi que d'anticiper une hausse des taux plus prononcée en 2026. Les hypothèses ont été affinées en tenant compte du besoin d'emprunt ajusté, de la répartition entre les différentes sources de financement mobilisables, et de l'actualisation des anticipations de taux.

Cette hausse de l'annuité de la dette de 8 M€ est notable. Le renchérissement de la dette va obliger la Région à contenir encore davantage ses dépenses, afin de ne pas dégrader la situation financière et l'autofinancement, ce point ayant été souligné par le CESER à de multiples reprises.

## **Un point de vigilance spécifique sur l'évolution des taux**

L'évolution des taux reste un point de vigilance important pour le budget régional, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la situation internationale.

Ces dernières années, le budget régional a été très tributaire du contexte international. Par exemple, la guerre en Ukraine s'était traduite par une importante remontée de l'inflation et des taux en 2022, ce qui avait engendré une hausse de 23 M€ des intérêts et frais financiers liés à la dette de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en l'espace d'une année.

Actuellement, la guerre au Moyen-Orient dégrade les perspectives économiques et provoque beaucoup d'incertitudes. La paralysie du détroit d'Ormuz et la détérioration d'infrastructures énergétiques ont particulièrement perturbé l'offre mondiale d'énergie. Cette situation alimente l'inflation dans de nombreux secteurs (énergie, transports...) et engendre une hausse des taux d'intérêt court, moyen et long terme partout dans le monde.

Le conflit au Moyen-Orient devrait coûter environ 6 Mds€ sur les finances publiques de la France, dont 3,6 Mds€ sur le coût de la dette. En effet, depuis le début du conflit, les taux d'emprunt ont grimpé de 39 points de base pour la France, moins qu'en Italie (49 points) mais bien plus qu'en Allemagne (29 points). Aujourd'hui, la France s'endette au niveau le plus élevé depuis 2011. Au vu de ces éléments, la France va être certainement obligée de reconsidérer son budget, dans un contexte particulièrement instable ou tout peut arriver. Récemment, le gouvernement a annoncé que 6 Mds€ de dépenses pourraient être stoppées en 2026 afin de compenser le coût de la guerre au Moyen-Orient. L'objectif est de garantir le respect de la trajectoire budgétaire du pays conformément aux obligations du Pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne (déficit < 3% du PIB, dette publique ≤ 60% du PIB).

Actuellement, il est encore trop tôt pour statuer sur l'impact définitif de cette guerre sur les finances publiques, en France, puisqu'il dépendra en grande partie de la durée et de l'intensité du conflit. Si ce conflit devait perdurer, les finances locales pourraient être touchées à moyen terme, compte tenu des efforts qu'il conviendra de faire sur le budget de l'État et de l'étroite dépendance des collectivités locales aux finances de l'État.

Dans ce contexte particulièrement instable et incertain, il est préconisé que la Région étudie la possibilité de différer la contractualisation de certains emprunts au second semestre 2026, de manière à profiter d'une éventuelle baisse des taux.

## **Observations relatives aux politiques publiques régionales**

### **FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE**

La stabilité des dépenses, peu ou pas affectées par les évolutions des recettes, est soulignée positivement.

### **ACTION ÉCONOMIQUE**

Plusieurs annulations sont relevées en fonctionnement, notamment sur les thématiques relatives à l'agriculture (- 2,7 M€) et à l'insertion économique (- 118 K€).

Pour l'agriculture, la réduction correspond à des montants non engagés les années d'ouverture d'AE. Ces montants ne peuvent plus être affectés. Il s'agit donc d'un ajustement qui aurait dû être réalisé plus régulièrement.

Pour l'insertion économique, il s'agit d'ajustements de montants effectivement payés en 2025. La plupart sont liés à des sous-réalisations d'opérations ou à des crédits non affectés avant la fin de l'année.

En investissement, 510 K€ d'AP votés en 2022 au titre de l'aide à l'investissement (FIMA), correspondant à des sous-réalisations de dossiers soldés, pourraient être annulés.

Ces ajustements, liés souvent à des sous-réalisations, interpellent. Traduisent-ils une méconnaissance des dispositifs ?

Il est également possible que les investissements étrangers soient à la baisse, en raison de l'instabilité du contexte géopolitique.

## **ÉNERGIE**

L'évolution du cadre législatif sur les énergies renouvelables, plus particulièrement sur le photovoltaïque, provoque un ralentissement voire un report des projets et explique en partie l'annulation des crédits (1 M€ non affecté). Cette situation est paradoxale face à la nécessité d'afficher un soutien à l'électrification des usages et de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

## **MOBILITÉ**

Des annulations d'AP concernent les lignes de desserte fine du territoire (LDFT). Les Régions ont en effet la charge de la quasi-totalité des investissements de rénovation et d'amélioration des LDFT, avec une participation en moyenne de l'État de 20%.

En 2025, la Région avait décidé une AP de 13 M€ afin de procéder aux investissements en faveur des LDFT. Pour affecter cette AP, la Région devait néanmoins s'assurer de l'engagement financier de l'État. Or, en l'absence de réponse de l'État, la Région se voit contrainte d'annuler cette AP, malgré les efforts qu'elle déploie au niveau national et régional afin de défendre les LDFT.

**Vote du CESER** : adopté à l'unanimité.

# Déclarations

## **Didier Michel, au nom du MEDEF**

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté prend acte de cette décision modificative, dont le caractère technique et limité est confirmé.

Elle intervient toutefois dans un contexte qui, lui, ne l'est pas : instabilité budgétaire, évolution des taux, incertitudes géopolitiques.

Pour les entreprises comme pour les collectivités, cette situation pose une question simple : comment construire des trajectoires d'investissement lisibles dans la durée ?

Nous attirons l'attention sur deux points.

D'abord, la hausse de la charge de la dette, qui va mécaniquement contraindre les marges de manœuvre futures. Il faudra être particulièrement vigilant à préserver les investissements utiles à l'économie régionale.

Ensuite, les sous-exécutions et annulations de crédits. Elles interrogent sur la capacité à faire aboutir certains projets, qu'il s'agisse de complexité des dispositifs, de cofinancements ou d'ingénierie.

Sur ces sujets, il est essentiel de rester au plus près des réalités de terrain.

Dans ce contexte, la priorité doit rester claire : sécuriser l'investissement et garantir sa pleine efficacité au service du développement économique.

## **Guy Zima, au nom de la CGT**

Cette décision modificative permet de constater que la Loi de Finances est finalement moins nocive pour les Régions que la version initiale du PLF sur laquelle les hypothèses retenues pour le BP s'appuyaient.

Les annulations/révisions d'AE/AP, pour justifiées qu'elles soient d'un point de vue comptable et de sincérité des présentations budgétaires, posent questions sur les projets cofinancés et la capacité de tenue des engagements pris par les co-financeurs. Certains projets mériteraient plus de souplesse dans les règles, voire en cours d'année des abandons et des reports sur des projets de même nature à iso montants budgétés.

Pour conclure mon propos, la question de l'évolution des taux subie et donc des frais financiers, doit interroger car, à endettement identique, cela restreindra encore les capacités de la Région.

Nous verrons l'impact suite la revisite du PPI et sur les ratios de gestion.

La CGT repointe, dans ce cadre, le nécessaire débat sur les compétences des Régions et les moyens affectés, leur nature, leur tenue dans le temps et leur dynamisme.

Les textes législatifs en discussion sur les mobilités ou à venir sur la décentralisation nouvelle annoncée seront à suivre particulièrement et peuvent être des opportunités.

La CGT votera l'avis tout étant réservée sur la préconisation de report d'emprunt au second semestre qui pourrait sous-tendre que la gestion active de la dette ne le ferait pas naturellement.

## **Franck Ayache, au nom de la CFTC**

Madame la Présidente, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues,

Au nom de la CFTC, je souhaite revenir sur un point précis de notre avis, et vous en exposer toute l'importance.

En 2026, la Région prévoit de contracter plus de 200 millions d'euros de nouveaux emprunts.

Or, dans le contexte actuel, marqué par la hausse des taux d'intérêt liée à la guerre au Moyen-Orient, il serait judicieux d'envisager un report, ne serait-ce que partiel, de ces emprunts.

Concrètement, si la Région pouvait différer de seulement 10 à 15 % ces emprunts 2026 - soit 20 à 30 millions d'euros - de quelques mois, elle éviterait de les souscrire au plus haut des taux.

Une baisse de seulement 0,5 % du taux d'intérêt représenterait, sur une durée d'emprunt de 30 ans, une économie d'environ 4,5 millions d'euros.

Et si, comme beaucoup d'experts le prévoient, les taux redescendent de 0,8 % à la fin du conflit, le gain pourrait atteindre 7,2 millions d'euros sur le même exemple.

Ce report s'il est possible sans remettre en cause le plan mandat, permettrait donc des économies significatives et permettrait des marges de manœuvre supplémentaires pour les finances régionales.

Je vous remercie de votre attention.

## **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il est prévu que ce document stratégique soit complété chaque année par une déclinaison opérationnelle qui précise les principales actions planifiées pour l'année à venir.

De nombreuses contraintes vont peser sur les finances de la Région en 2026 notamment la contribution au redressement des comptes publics. Afin de garantir la soutenabilité financière à moyen terme de la Région, une révision du Plan pluriannuel d'investissement est programmée sur le 1er semestre avec une présentation à l'Assemblée plénière de juin 2026.

La déclinaison opérationnelle 2026 du plan de mandat est toujours établie selon les 3 axes thématiques du projet de mandat (Économie, emploi, formation ; Transitions écologique, énergétique, numérique ; Fraternité, vivre ensemble, avec un complément sur les ressources) et a été construite en prenant en compte les nouvelles contraintes financières et budgétaires.

---

## **Avis du CESER**

### **AXE I : ÉCONOMIE – EMPLOI – FORMATION STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

#### **I.1 STRATÉGIE, ÉCONOMIE, EMPLOI**

##### **Priorité 01 – Gouvernance et stratégie, la Région donne le cap**

###### **Conférence économique régionale annuelle**

Le CESER salue l'organisation annuelle d'une conférence économique régionale. Celle-ci réunit l'ensemble de l'écosystème sur une thématique particulière et donne lieu à des échanges sur la mise en œuvre du SRDEII.

###### **Au confluent du SRDEII et du SRADDET, orienter la consommation foncière limitée par le ZAN vers l'industrie**

Le CESER est favorable à cette orientation. Sur ce sujet, il rappelle que la Région doit impulser une stratégie globale, même si les EPCI disposent des compétences en matière de gestion, d'aménagement et de commercialisation du foncier économique.

###### **Mise en œuvre du programme de réindustrialisation industrielle Territoires d'industrie – Phase II 2023-2027**

Le CESER souhaiterait avoir une évaluation globale du dispositif, afin d'en mesurer l'impact.

##### **Priorité 02 - Accompagner les mutations dans les filières**

Le CESER prend acte des démarches de diversification proposées dans cette déclinaison 2026 du plan de mandat, notamment le soutien à de nouvelles filières.

###### **Feuille de route Défense**

La mise en place d'une feuille de route "Économie de Défense" rejoint la préconisation formulée par le CESER dans son avis de 2025 sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional "Conventions de partenariat : Défense" : "La Région pourrait mettre en place une feuille de route dédiée à la défense, comme elle l'a fait pour d'autres secteurs stratégiques".

Le CESER soutient cette initiative. La région ne doit pas passer à côté du marché de la défense, en raison de ses compétences industrielles, en particulier dans le domaine des microtechniques.

Le budget dédié à cette feuille de route devra être prioritairement fléchi en direction des PME souhaitant répondre aux appels à projet des donneurs et donneuses d'ordre du secteur. Le CESER apprécie par ailleurs d'être associé par le Conseil régional aux réunions de concertation préalables à la rédaction de la feuille de route.

### **Feuille de route Hydrogène**

Le CESER soutient l'action du Conseil régional en la matière.

Il convient de conforter l'avance de la région sur cette filière, tout en étant attentif à la stratégie nationale, qui demeure encore peu claire.

Le projet d'envergure régionale "École de l'Hydrogène", lauréat en 2025 de l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et Métiers d'Avenir", est également à soutenir. Il constitue un élément différenciant pour la Bourgogne-Franche-Comté.

### **Filière Biothérapies / bioproduction**

Il s'agit d'une filière également très importante et novatrice pour la région.

L'environnement (2CHU très performants, Centre Georges-François Leclerc, de nombreuses start-ups dans le domaine de la santé, ainsi qu'une capacité d'accueil importante) est particulièrement favorable pour l'implantation d'entreprises.

Sur ce sujet, nous rappelons les observations et préconisations formulées dans notre avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional "Adoption de la feuille de route Biothérapies et Bioproduction 2024-2028" (octobre 2024) :

- "Parmi les objectifs de la feuille de route, outre l'organisation essentielle de la filière, nous relevons la mobilisation de fonds publics et privés. Compte tenu des investissements conséquents à réaliser, des partenariats entre les deux secteurs doivent en effet être développés, pour maximiser les ressources et les compétences disponibles, et encourager l'innovation collaborative."
- "Concernant le soutien aux start-ups, le CESER souligne l'importance d'un accompagnement renforcé, en particulier en matière de financement et de mentorat, afin de favoriser leur croissance et leur intégration dans l'écosystème régional."
- "Le CESER préconise la mise en place d'indicateurs précis pour mesurer la réalisation des objectifs fixés dans la feuille de route, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et le développement de nouveaux biomédicaments."

### **Priorité 05 - Économie sociale et solidaire : du sens et des valeurs**

#### **Générateur BFC**

Le CESER relève l'importance accordée à ce dispositif dans ce rapport.

Le Générateur BFC est inscrit dans le CPER 2021-2027. Copiloté notamment par la Région (principal financeur), l'ADEME et la Banque des Territoires, il vise à proposer de l'ingénierie de projet aux EPCI volontaires, afin d'analyser la faisabilité économique de projets répondant aux besoins du territoire.

Il serait intéressant d'avoir une vision plus claire de la stratégie poursuivie par ce dispositif. Quels impacts pour les acteurs du territoire ?

### **1.3. TOURISME**

Le CESER salue la réactivation du dispositif en faveur du tourisme social et solidaire. Au-delà, il rappelle l'importance de la transmission de l'hôtellerie en milieu rural.

### **1.4. ATTRACTIVITÉ**

Dans un contexte de perte de population, la question de l'attractivité résidentielle est aussi importante que celle de l'attractivité économique et touristique. Le CESER préconise d'accentuer encore les actions menées par le Conseil régional.

#### **Remarque**

Le CESER note que la filière nucléaire n'est pas mentionnée dans ce rapport, alors que ce secteur est ciblé comme piste de diversification possible dans la Feuille de route Automobile 2025-2028 : "La mise à jour des objectifs de la Région pour la période 2025-2028 vise à poursuivre l'accompagnement, dans un contexte de mutations profondes, de la filière automobile afin de préserver l'emploi et les compétences industrielles sur le territoire régional. Les perspectives de diversification sur les secteurs industriels qui ont besoin de compétences, comme les énergies (hydrogène, nucléaire) ou la défense, constituent des défis pour accompagner l'enjeu de réindustrialisation."

## **1.8. ÉDUCATION**

Il est annoncé que le Conseil régional délibèrera en juin 2026 sur la tarification des repas et de l'hébergement dans les lycées applicable dès la rentrée 2026. Le CESER réitère encore une fois son souhait d'être saisi à cette occasion afin de produire un avis sur ce futur rapport.

Le CESER regrette que ne soit pas annoncé, dans cette déclinaison du plan de mandat, un bilan du transfert du dispositif EVEIL ("Enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens") aux lycées, afin d'évaluer si les établissements ont effectivement pris le relais et permis l'émergence de nouveaux projets comme espéré par la Région. Pour rappel, ce dispositif soutenait des projets littéraires ou musicaux et des initiatives liées à la citoyenneté, à la lutte contre les discriminations, au respect de l'environnement, à la solidarité, au devoir de mémoire...

Concernant l'action 30-2 du plan de mandat<sup>1</sup>, le CESER préconise de l'actualiser en affichant un soutien à l'électrification des usages en remplacement des énergies fossiles.

## **1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

Comme en 2025, le CESER souhaiterait que d'autres actions que l'événement "Explore les métiers" soient mises en avant en matière de promotion des métiers et des formations. Même s'il s'agit d'une action emblématique et remarquable, elle ne concerne que 5 % environ de l'ensemble des élèves des lycées et collèges de la région. Il est important de valoriser et soutenir l'organisation d'événements de proximité pour ceux qui ne se déplaceront pas à Dijon pour participer à "Explore les métiers". Il serait par exemple intéressant de s'appuyer sur le réseau des Campus des Métiers et des Qualifications, même si la Région a suspendu son soutien financier.

Des actions faisant écho aux préconisations du CESER dans son rapport "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations", mériteraient d'être valorisées, en particulier celles répondant au besoin d'accompagnement personnalisé de tous les publics en renforçant le contact humain, aspect fortement mis en avant dans le rapport. Le CESER doute que le déploiement d'un jeu pédagogique d'orientation réponde à cette attente.

Le CESER relève l'annonce de la mise en place du réseau des ambassadeurs et ambassadrices, déjà évoquée dans le BP 2025, et qu'il avait suggéré de valoriser dans cette déclinaison du plan de mandat. S'il fait sens que ces ambassadeurs et ambassadrices soient volontaires et bénévoles, pour assurer leur indépendance, les membres du CESER s'interrogent sur la capacité de la Région à mobiliser ces personnes sur la durée si les coûts induits (déplacements, repas) ne sont pas pris en charge.

## **1.10. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE**

Comme annoncé lors de l'adoption du nouveau Schéma enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI) début 2025, les règlements d'intervention de la Région ont été révisés ou sont en cours de révision. Les évolutions récentes dans le domaine de l'ESR régional rendaient ces révisions nécessaires. Pour autant, le CESER invite la Région à se placer davantage dans une dynamique d'évolution des pratiques que de refonte profonde et totale de ses interventions. Cela permettra de fédérer les acteurs et actrices de l'ESR autour d'ambitions communes, en cohérence avec les moyens existants et les grands axes du Schéma.

Le CESER rappelle enfin sa préconisation sur les aides régionales aux structures étudiantes transmise à la Région lors de l'élaboration du schéma, et dont il n'est pas fait mention dans le rapport : "Le système des appels à projet généralisé par la Région n'est pas adapté au fonctionnement des structures étudiantes qui se renouvellent à chaque rentrée universitaire. Pour les projets qui ont vocation à s'ancrer dans la durée (épiceries solidaires, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, information sur les voies de formation et les métiers...), un principe de conventionnement avec les structures serait sans doute une méthode plus adaptée de soutien financier".

**(1)** "Investir dans les lycées : rendre les lycées économes en énergie - Viser en objectif majeur la sobriété énergétique dans le respect de la réglementation (loi ELAN) qui oblige la Région à atteindre dans les lycées, à l'horizon 2030, une consommation inférieure de 40% à celle de 2012"..

## **AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE**

### **2.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Concernant le volet énergie, le CESER soutient la structuration d'une démarche de formation des professionnel·les de la rénovation, via une feuille de route régionale définie d'ici fin d'année. Cette orientation constitue un levier indirect pour garantir au grand public une offre de professionnel·les qualifiés, capables d'assurer des travaux de rénovation énergétique de qualité.

### **2.7. NUMÉRIQUE**

Concernant le numérique, le CESER, en réflexion notamment sur les enjeux de cybersécurité et de centres de données, souhaite souligner le caractère stratégique de ces sujets pour les administrations publiques.

Le CESER rappelle que la gestion des données doit être appréciée au regard de leur niveau de sensibilité mais également des capacités financières, des compétences disponibles et des risques associés à long terme. À cet égard, le CESER s'interroge sur la réelle capacité de la Région à répondre à ces exigences et une nouvelle fois, sur la position qu'elle doit adopter en matière de gestion des données. L'ambition stratégique de la Région relative à la création d'un "nuage souverain régional" dont les objectifs initiaux portaient à juste titre sur la souveraineté, la sécurité et l'innovation, avait conduit le CESER à souligner l'importance de privilégier la mutualisation plutôt que le développement d'une solution "isolée"<sup>2</sup>. Le CESER considère qu'il est important d'en étudier le coût, tout en n'excluant pas d'examiner des partenariats avec d'autres collectivités ayant déjà développé des solutions.

Le CESER constate que cette ambition évolue vers une approche plus opérationnelle. Celle-ci se concentre désormais sur la définition d'une architecture adaptée aux capacités techniques existantes du territoire, sur la mutualisation des ressources et sur l'appropriation par les acteurs publics. Cette évolution traduit l'intégration d'un objectif stratégique supplémentaire, celui de la viabilité.

Enfin, ces réflexions s'inscrivent dans un cadre législatif en évolution. Des travaux parlementaires sont en cours autour d'une proposition de loi visant à sécuriser les marchés publics numériques avec notamment pour objectif d'étendre aux collectivités territoriales les exigences de protection des données sensibles prévues par la loi SREN<sup>3</sup>.

Cette évolution renforce la nécessité pour la Région d'anticiper ces potentielles futures obligations et d'intégrer "cette contrainte nationale" dans la définition de ses orientations en matière de "cloud".

### **2.8. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES**

Concernant le volet mobilité, l'outil de covoiturage MOBIGO devrait faire l'objet d'une communication externe plus visible à l'occasion des événements organisés par la Région. Il serait également pertinent de valoriser les initiatives locales de covoiturage, en les associant, en particulier dans les territoires ruraux où l'éloignement des transports publics est plus prégnant. Enfin, le CESER soutient l'anticipation d'informer, avant la fin de l'année scolaire actuelle, des évolutions prévues pour la rentrée scolaire 2026-2027, concernant les critères d'accès au transport scolaire gratuit.

## **Axe 3 : FRATERNITÉ – VIVRE ENSEMBLE**

Au titre des priorités 2026 du plan mandat, le CESER souligne les nouveautés dans les domaines suivants :

- Santé : lancement de la démarche de mise en place d'une complémentaire santé régionale pour les habitant·es.
- Handicap : insertion de la thématique et de la priorité – adapter la communication régionale aux personnes handicapées.
- Vie associative : la feuille de route régionale intégrant des objectifs de simplification des règles et procédures pour les aides régionales aux associations.
- Égalités femmes-hommes : expérimentation de la budgétisation sensible par genre (BSG), et agir pour l'accès à leurs droits de toutes les femmes de BFC.

(2) Cf. observations sur les politiques publiques sur le numérique – Avis du CESER sur les OB 2026 : <https://www.calameo.com/read/003030380f75b9eae2052>

(3) Loi de 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique : cf. dispositions envisagées à l'article 31 de cette loi.

À l'heure où les conditions d'épanouissement de la jeunesse posent question au regard notamment de sa santé, son éducation et son insertion économique, et au moment où la Région entame le cycle 3 de sa démarche d'un dialogue structuré, le CESER insiste sur le fait que la jeunesse doit rester prioritaire.

S'il est souligné la priorité à la mobilité internationale des jeunes avec des bourses plus inclusives et adaptées, le CESER déplore l'absence des aides au permis de conduire des jeunes et au service civique.

Le CESER réaffirme l'importance de ces dispositifs et, concernant l'aide aux permis de conduire, préconise une refonte du dispositif avec une perspective de hausse de l'aide, sa baisse à hauteur de 300 € ayant impacté son attractivité.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

# Déclarations

## **Sylvain Comparot, au nom du MEDEF**

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté salue cet avis sur la déclinaison 2026 du plan de mandat qui maintient un cap, dans un environnement contraint.

Nous souhaitons toutefois rappeler un point structurant : la dynamique démographique doit être pleinement intégrée comme un fil conducteur des politiques régionales.

La capacité à attirer, former et retenir les compétences conditionne directement le développement économique de notre territoire.

Sur ce point, l'enjeu d'attractivité est global : emploi, logement, mobilités, qualité de vie.

Les transitions engagées doivent s'inscrire dans cette logique.

Nous partageons l'objectif de transformation écologique et énergétique. Mais cette transformation doit être conduite de manière pragmatique, en tenant compte des réalités économiques et industrielles.

Cela suppose une approche équilibrée : diversité des solutions énergétiques, sécurisation des approvisionnements, maîtrise des coûts.

L'électrification des usages constitue une trajectoire importante, notamment pour l'industrie et les mobilités. Elle doit être accompagnée et rendue accessible.

Mais elle doit s'inscrire dans un ensemble plus large, cohérent avec les besoins des entreprises et les spécificités des territoires.

Dans ce cadre, trois points nous paraissent essentiels :

- Donner de la visibilité aux entreprises sur les orientations régionales.

- Assurer la cohérence entre les différentes politiques publiques.

- Renforcer l'attractivité globale du territoire. Sur ce dernier point, la Région sait pouvoir nous trouver à ses côtés. Nous en profitons pour faire de la publicité pour les "Journées du Patrimoine Économique" les 2, 3 et 4 octobre prochain dans notre région. Les Journées du patrimoine économique sont un événement dédié à la découverte des entreprises et des savoir-faire qui font la richesse d'un territoire. Inspirées des Journées européennes du patrimoine, elles ouvrent exceptionnellement les portes d'industries, d'ateliers, de sites de production ou encore de sièges d'entreprises, souvent méconnus du grand public. L'objectif est double : valoriser le tissu économique local et rapprocher les citoyens du monde de l'entreprise. À travers des visites, des démonstrations et des rencontres avec des professionnels, ces journées permettent de mieux comprendre les métiers, les innovations et les enjeux économiques actuels. Elles contribuent aussi à renforcer un sentiment de fierté collective, en mettant en lumière celles et ceux qui créent, produisent et innover au quotidien.

Enfin, nous le rappelons : les entreprises sont au cœur de ces transformations.

Leur capacité à investir, recruter et innover conditionnera la réussite des ambitions portées par la Région.

## **Claudine Villain, au nom de la CFDT**

La CFDT est en accord avec l'avis proposé par le CESER sur la déclinaison 2026 du plan de mandat, toutefois nous souhaitons attirer votre attention sur les points du plan de mandat traitant de la formation.

La baisse des dotations de l'État sur les budgets formation est inacceptable dans une période où les mutations de la société sont énormes et systémiques.

Qu'il s'agisse des 25 millions d'euros sur le PRIC ou de la division par deux des budgets de l'apprentissage, la Région aura beau vouloir poursuivre ses ambitions en matière de formation des publics les plus fragiles, des demandeurs d'emploi, des métiers en tension, des filières fragilisées... les contraintes financières imposées par l'État vont remettre en question bien des dispositifs.

À l'heure où les transitions économiques et environnementales sont incontournables, ces annonces vont à contre-courant des mutations qu'il va falloir accompagner.

La formation, qu'elle soit initiale ou continue est essentielle pour que les salariés soient armés pour passer ces transitions et sécuriser leur parcours professionnel. Et nous savons tous qu'en BFC, les reconversions vont s'imposer dans certains secteurs comme l'automobile par exemple.

Pour la CFDT, chercher à résorber les déficits de l'État sur le dos de la formation professionnelle est une erreur stratégique et un calcul à court terme.

France Compétences, en place depuis la réforme de 2018, montre aussi ses limites. La gestion paritaire de la formation que nous avons connu de 1972 à 2018 par les OPCA, répondait aux besoins des salariés, des entreprises et des territoires tout en maîtrisant les équilibres financiers du système. Mais l'État a voulu modifier le modèle de gestion, nous pouvons aujourd'hui faire le constat que le compte n'y est pas avec France Compétences.

Le Conseil régional devra donc faire avec ces restrictions budgétaires et revoir ses priorités au détriment des besoins réels de formation en BFC.

La CFDT votera pour l'avis sur le plan mandat.

## **Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires**

La FSU et SOLIDAIRES émettent des réserves sur la partie industrie de défense et rappelle leur attachement à la paix.

FSU rappelle qu'avec 213 autres signataires internationaux dans le cadre de la COP 26, elle s'est engagée sur les questions liées au désarmement et à l'impact environnemental des activités militaires. Elle est signataire d'une pétition internationale, adressée aux gouvernements, exigeant que les activités militaires soient prises en compte dans les politiques visant à

limiter le changement climatique. Le gouvernement français, qui dirige l'armée la plus importante de l'UE, doit prendre en compte l'impact environnemental des activités militaires et de l'industrie de défense et délivrer des données transparentes et fiables à ce sujet. La réduction des émissions liées aux activités militaires ne peut passer que par un désarmement et une baisse des dépenses afférentes, qui doivent être réorientées vers les dépenses à effectuer pour la transition énergétique et climatique et les services publics.

Il nous paraît important pour la Région de ne pas "se rendre complice de cette escalade et course à l'armement" sous prétexte de "niche économique" et de ne pas se fourvoyer dans une économie de défense mortifère sous prétexte d'accompagner les mutations des filières (notamment automobile).

Pour la FSU et Solidaires, la Région BFC se doit de concentrer principalement sa stratégie économique sur la transition énergétique et climatique, de favoriser l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'accélération de LA NÉCESSAIRE RELOCALISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION dans le cadre d'un modèle d'agriculture raisonnée et raisonnable favorable à la biodiversité, au profit du développement rural et des territoires de notre région

La FSU et solidaires ont bien conscience que l'actualité ne joue pas en la faveur des pacifistes mais il ne nous semble pas judicieux de nous taire en laissant la place et la voix aux discours militaristes de tous bords même au niveau régional, discours poussant à une militarisation du monde, à des velléités bellicistes et qui mettent en péril l'humanité.

Au-delà du danger à court, moyen et long termes, les dépenses militaires se font au détriment de la satisfaction des besoins des peuples. La FSU et Solidaires appellent de leurs vœux une dynamique unitaire en faveur de la paix et réaffirment leur volonté de lutter pour un monde de justice, de solidarité et de paix, respectueux des droits humains et de la planète. La FSU et Solidaires revendiquent l'arrêt des ventes d'armes, qui alimentent les conflits en cours.

Enfin, les préconisations des Nations Unies trouvent un écho particulier. "En cette période de turbulences, de bouleversements et d'incertitudes, il est essentiel que chacun prenne des mesures concrètes en faveur de la paix".

La FSU ET SOLIDAIRES s'abstiendront sur l'avis de déclinaison du plan de mandat 2026.

Avis sur le rapport 3-I de l'Exécutif régional  
**Bilan de la Stratégie régionale pour  
l'accompagnement du développement  
de l'apprentissage 2025**

Rapporteur : Christophe Desmedt

### **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

La Région avait jusqu'en 2018 une compétence pleine et entière sur l'apprentissage issue de la loi de décentralisation du 7 janvier 1983. Elle est aujourd'hui simple contributrice du dispositif, le pilotage étant désormais assuré par les opérateurs de compétences (OPCO). La loi impose à la Région de présenter le présent rapport annuel sur les dépenses en faveur de l'apprentissage. Il est soumis à l'avis du CESER pour la première fois depuis son instauration.

Pour rappel, les missions confiées à la Région sont :

- Contribuer à la mise en œuvre du développement de l'apprentissage de manière équilibrée.
- Contribuer au bon fonctionnement des CFA, en cohérence avec les orientations du CPRDFOP.

Pour financer cette politique, la Région perçoit une dotation annuelle de France Compétences dont le montant est fixé par arrêté ministériel. La dotation 2025 se montait à 14,7 M€. Sur l'ensemble du territoire régional, 87 CFA, répartis sur 156 sites, ont ainsi pu être soutenus.

Le bilan rappelle les contextes nationaux et régionaux de l'apprentissage, avec une baisse du nombre d'entrées en 2025, et de nombreuses données chiffrées sur l'intervention de la Région.

En conclusion, le bilan met l'accent sur :

- L'implication continue de la Région dans le domaine de l'apprentissage depuis la réforme, dans le cadre réglementaire qui lui a été fixé.
- L'appropriation graduelle des modalités d'intervention régionale par les CFA, démontrée par une augmentation exponentielle des demandes de financement.
- La baisse des dotations régionales malgré la massification de l'apprentissage depuis 2018.
- La nécessité de repréciser les priorités et les critères régionaux dans ce contexte de baisse.
- Le besoin d'une régulation attentive et d'un cadre stable et sécurisant pour tous les acteurs et actrices.

---

### **Avis du CESER**

Le CESER estime que ce rapport, très factuel, concret et proposant de nombreux exemples, illustre parfaitement la façon dont la Région a continué à soutenir l'apprentissage depuis 2018, en complémentarité et en cohérence avec les autres offres de formation, notamment la formation professionnelle initiale.

Le CESER partage largement les conclusions du bilan établi par la Région, en particulier les inquiétudes exprimées quant à sa capacité de poursuivre son soutien à l'apprentissage face à la réduction brutale des moyens financiers. L'absence totale de marge de manœuvre de la collectivité régionale est regrettable, d'autant qu'une politique de formation doit pouvoir se construire sur le temps long.

**Vote du CESER** : adopté à l'unanimité.

# Déclarations

## **Dominique Gallet, au nom de la CGT**

Notre intervention porte sur les deux rapports sur l'apprentissage qui nous sont soumis aujourd'hui par le Conseil régional.

Nous tenons à rappeler que l'apprentissage est fondamentalement un dispositif de formation professionnelle initiale par alternance sous contrat de travail. Son objectif premier devrait donc être la formation dans toutes ses dimensions pour permettre aux jeunes qui s'y engagent d'obtenir une qualification professionnelle permettant l'insertion durable dans l'emploi.

Or au fil du temps et des réformes successives, notamment depuis la loi de 2018 nommée bien à tort de "liberté de choisir son avenir professionnel", l'apprentissage est devenu prioritairement un dispositif de gestion de l'emploi des jeunes, très subventionné par l'État via France Compétences, à la main des entreprises via les OPCO. Les Régions ont perdu cette compétence, donc la possibilité de construire une politique régionale, sont sollicitées uniquement pour des financements complémentaires, ont donc du mal à se positionner et disposent de très peu de leviers. Leurs actions dépendent très fortement des politiques menées au niveau national. La Région BFC avait choisi de continuer à soutenir l'apprentissage et de garder un financement important, notamment en terme d'investissement.

Or, au nom de la situation budgétaire, le gouvernement actuel choisit de diminuer drastiquement le financement aux Régions par France Compétences.

Les mêmes annonces sont faites pour le Programme Régional d'Investissement dans les Compétences - PRIC. Nous ne pouvons que constater que la parole de l'État ne vaut plus grand-chose à l'heure où il déclare ne plus assurer les engagements financiers qu'il a pris contractuellement. C'est grave et dangereux pour la démocratie !

Les politiques de formation des jeunes et des travailleurs ont besoin de temps long pour qu'elles soient à leur bénéfice. Elles ont besoin d'être inscrites dans la durée car il s'agit de préparer l'avenir. Ce n'est pas le choix fait par le Gouvernement et nous le condamnons.

Les avis relèvent ces contradictions, nous le voterons.

## **Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires**

Le taux de rupture de contrats d'apprentissage est passé de 15 à 30 % entre 2017 et 2025 (sources : DARES) Et sur la même période l'État a par ailleurs consacré 132 MILLIARDS D'EUROS à l'apprentissage.

Un sénateur relevait par ailleurs récemment :

"À la question financière s'en ajoute une autre, plus grave encore sur le plan humain : celle des jeunes

que certains CFA captent sans leur offrir de véritables perspectives. Des structures peu scrupuleuses ont su tirer parti de la liberté d'installation pour recruter massivement des apprentis - souvent jeunes, parfois fragiles dans leur orientation - sur la base de promesses d'insertion non étayées, dans des filières saturées ou dans des diplômes à faible valeur sur le marché du travail. Ces jeunes, qui pensaient construire un avenir professionnel, se retrouvent à l'issue de leur formation sans emploi, sans reconnaissance de leurs acquis, et parfois découragés durablement. Le système de l'apprentissage ne peut se permettre d'être perçu comme un marché captif au détriment de ceux qu'il est censé émanciper.

L'alternance doit être pensée comme un investissement en compétences pas seulement comme une solution économique.

Les contrôles de l'encadrement effectif et dans des conditions optimales d'apprentissage auprès des employeurs doivent par ailleurs être renforcés.

En parallèle la FSU rappelle que :

Les conditions d'études et de travail continuent de se dégrader d'année en année dans les lycées professionnels. Le manque de moyens et les réformes qui s'accumulent empêchent les établissements de remplir correctement leur mission de formation et d'émancipation de la jeunesse. La nouvelle terminale bac pro en est une parfaite illustration.

Un changement de cap pour les lycées professionnels avec un véritable dialogue social est indispensable au même titre que :

- l'abandon de tout parcours qui se fait au détriment des enseignements (abrogation du parcours personnalisé),
- un plan d'urgence pour les lycées professionnels publics répondant aux besoins des élèves : ouvertures de formations de CAP et bac pro, création des postes nécessaires (PLP, CPE, AESH, AED...), rénovation du bâti scolaire, notamment des ateliers.

La FSU et Solidaires voteront l'avis

## **Didier Michel, au nom du MEDEF**

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté souhaite redire l'importance stratégique de l'apprentissage.

C'est aujourd'hui l'un des principaux leviers d'accès à l'emploi et de réponse aux besoins des entreprises.

Dans ce contexte, les évolutions de financement et les incertitudes qui pèsent sur le système appellent à la vigilance.

Les politiques de formation s'inscrivent dans le temps long. Elles nécessitent stabilité et lisibilité.

Nous insistons également sur l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins économiques réels.

Industrie, transitions énergétiques, métiers techniques : les besoins sont là et doivent être anticipés.

L'enjeu est simple : disposer, demain, des compétences nécessaires au développement de notre économie régionale.

**Apprentissage : abrogation  
et modification de règlements  
d'intervention**

Rapporteur : Christophe Desmedt

### **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

En novembre 2025, le Conseil d'administration de France Compétences a unilatéralement acté la division par deux des dotations versées aux Régions au titre du soutien à l'apprentissage, en rupture avec les engagements pris dans les conventions triennales 2025-2027. En réaction, Région de France a démissionné du Conseil d'administration de France Compétences.

En conséquence, sur la base de la nouvelle enveloppe prévisionnelle dédiée à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les CFA, estimée à 7,3 M€ à la place des 14,7M€ attendus :

- Les engagements pris de 2020 à 2025 sur des investissements pluriannuels seront honorés.
- Les crédits restants sur 2026 et 2027 seront centrés sur des dépenses de fonctionnement, sur la base d'un règlement d'intervention n° 51.05 révisé. Trois axes d'intervention sont reconduits :
  - Abondement du coût contrat pour les formations dans les secteurs : agroalimentaire, agriculture sylviculture et viticulture ; bâtiment et travaux publics ; hôtellerie-restauration ; industrie ; métiers du sport et de l'animation ; métiers du sanitaire et social.
  - Abondement du coût contrat dans la fonction publique hospitalière et participation aux frais annexes dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale.
  - Aide financière régionale d'un montant maximum de 1 200 € par apprenti et par année de formation pour couvrir des dépenses uniquement liées à la formation (hébergement, alimentation, mobilité...).

Deux axes sont supprimés : le soutien au développement de l'offre de formation sur le territoire et le soutien au développement et à la valorisation de l'apprentissage.

- Le règlement d'intervention n°51.04 sur l'investissement est abrogé, entraînant l'arrêt du soutien de la Région aux nouveaux projets d'investissement des CFA dès 2026.

---

### **Avis du CESER**

Le CESER regrette que les instances ne soient pas parvenues à une entente et estime que la démission de Régions de France du Conseil d'administration de France Compétences est la preuve d'un problème profond de gouvernance.

La division par deux de la dotation à la Région intervient dans un contexte général 2025 de restrictions budgétaires dans le domaine du soutien à l'apprentissage : baisse de l'aide aux employeurs et employeuses, baisse des exonérations sociales pour les apprenti-es, baisse des prises en charge pour les CFA. Par ailleurs, un projet de décret relatif aux frais de premier équipement pédagogique des apprentis est en cours de négociation, prévoyant à ce stade de réduire le plafond maximal de l'aide, passant ainsi de 500 à 200€.

Le désengagement de l'État et la baisse brutale des financements sont inquiétants quant à l'avenir de l'apprentissage, et posent la question de la cohérence des politiques menées : depuis la réforme de 2018, un soutien appuyé au secteur avait en effet permis de multiplier par 2,5 le nombre d'apprenti-es. La baisse massive des dotations va directement les impacter. L'arrêt du soutien régional à l'investissement risque d'entraîner rapidement un retard pour les outils sur lesquels les apprenti-es seront formés demain, et dégrader leurs conditions d'accueil dans les CFA.

Plus spécifiquement sur le règlement d'intervention n° 51.05, le CESER constate que la Région s'inscrit dans la continuité des secteurs d'activité qu'elle a soutenus ces dernières années. La liste de ces secteurs pourrait être éventuellement revue, à la lumière de l'employabilité et du risque d'effet d'aubaine entraîné par les aides octroyées.

Enfin, le CESER regrette que la Région soit contrainte de supprimer l'axe concernant le développement de l'offre de formation dans les territoires. Même s'il avait été encore peu mobilisé par les CFA, cet axe faisait écho à des préconisations maintes fois mises en avant dans les travaux récents et en cours du CESER, qui mettent en lumière l'importance de l'ancrage territorial de l'offre de formation, au plus près des besoins des acteurs et actrices locaux.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclarations

## **Dominique Gallet**, au nom de la CGT

Notre intervention porte sur les deux rapports sur l'apprentissage qui nous sont soumis aujourd'hui par le Conseil régional.

Nous tenons à rappeler que l'apprentissage est fondamentalement un dispositif de formation professionnelle initiale par alternance sous contrat de travail. Son objectif premier devrait donc être la formation dans toutes ses dimensions pour permettre aux jeunes qui s'y engagent d'obtenir une qualification professionnelle permettant l'insertion durable dans l'emploi.

Or au fil du temps et des réformes successives, notamment depuis la loi de 2018 nommée bien à tort de "liberté de choisir son avenir professionnel", l'apprentissage est devenu prioritairement un dispositif de gestion de l'emploi des jeunes, très subventionné par l'État via France Compétences, à la main des entreprises via les OPCO. Les Régions ont perdu cette compétence, donc la possibilité de construire une politique régionale, sont sollicitées uniquement pour des financements complémentaires, ont donc du mal à se positionner et disposent de très peu de leviers. Leurs actions dépendent très fortement des politiques menées au niveau national. La Région BFC avait choisi de continuer à soutenir l'apprentissage et de garder un financement important, notamment en terme d'investissement.

Or, au nom de la situation budgétaire, le gouvernement actuel choisit de diminuer drastiquement le financement aux Régions par France Compétences.

Les mêmes annonces sont faites pour le Programme Régional d'Investissement dans les Compétences - PRIC. Nous ne pouvons que constater que la parole de l'État ne vaut plus grand-chose à l'heure où il déclare ne plus assurer les engagements financiers qu'il a pris contractuellement. C'est grave et dangereux pour la démocratie !

Les politiques de formation des jeunes et des travailleurs ont besoin de temps long pour qu'elle soient à leur bénéfice. Elles ont besoin d'être inscrites dans la durée car il s'agit de préparer l'avenir. Ce n'est pas le choix fait par le Gouvernement et nous le condamnons.

Les avis relèvent ces contradictions, nous le voterons.

## **Yann Rousset**, au nom de la CFDT

La CFDT soutient la décision du Conseil Régional qui vise à prioriser les formations liées à des secteurs jugés en tension et partage l'identification de ces secteurs.

Cependant, la restriction des contrats d'apprentissage dans la Fonction Publique Hospitalière ne répond pas aux enjeux actuels et futurs de notre territoire.

Dans le secteur social et médico-social, les établissements de la Fonction Publique Hospitalière sont déjà contraints d'embaucher de plus en plus de

professionnels non diplômés, faute de candidatures qualifiées d'éducateurs spécialisés, de moniteur-éducateurs, d'accompagnants éducatif et social... L'apprentissage représente un levier essentiel, bien que parfois récemment activé : il permet aux établissements de fidéliser leurs agents, d'améliorer leur attractivité et ainsi, de pérenniser l'action sociale. Exclure ces métiers des contrats d'apprentissage dans la FPH, reviendrait à aggraver une situation déjà critique.

Dans le secteur de la santé, restreindre uniquement ces contrats d'apprentissages aux diplômés d'aide-soignant, d'infirmier, d'infirmier de bloc opératoire et d'ambulancier ne couvre qu'une partie des besoins de notre territoire et ignore les mutations du secteur.

En effet, de nouvelles formations font leur apparition, notamment celle d'infirmier en pratique avancée. Cette nouvelle profession vise à permettre à ces professionnels de réaliser un certain nombre d'actes à la place des médecins, profession elle-même en tension en Bourgogne-Franche-Comté. Pourquoi ne pas l'intégrer dans les formations prises en charge ? Nous aurions là un levier supplémentaire d'activé pour lutter contre les déserts médicaux.

Conclusion : En réduisant les facilités d'accès à la formation, nous aggravons les difficultés de recrutement, dans un secteur déjà en tension. En cause, une crise des vocations combiné à un manque cruel d'attractivité, lié à des bas salaires.

Secteur majoritairement féminisé, tâchons de ne pas faire des économies qui risqueraient de précariser une fois de plus, les femmes, et plus largement, celles et ceux, qui s'engagent au quotidien, pour garantir aux plus démunis, une place dans notre société.

Avec ces remarques, la CFDT votera pour l'avis du CESER.

## **Christophe Desmedt**, au nom de l' U2P

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chers collègues,

Je souhaite intervenir au titre de l'U2P, Union des entreprises de proximité de Bourgogne-Franche-Comté sur les inquiétudes fortes que nous avons concernant l'apprentissage.

L'U2P alerte sur les coupes budgétaires qui touchent la formation professionnelle et, plus particulièrement, l'apprentissage. L'actualité récente autour du décret abaissant le plafond de prise en charge des frais de premier équipement des apprentis, de 500 à 200 euros, en est une nouvelle illustration.

L'U2P a émis un avis très défavorable à ce décret. Cette mesure envoie un très mauvais signal à une filière pourtant essentielle pour nos jeunes, nos entreprises et nos territoires.

Elle générera peu d'économies significatives pour France Compétences, mais elle aura des conséquences très concrètes pour les apprentis.

Dans de nombreux métiers de proximité, notamment dans l'artisanat, le bâtiment, l'alimentation ou les services, le premier équipement n'est pas un confort : c'est une condition indispensable pour entrer en formation dans de bonnes conditions.

Réduire cette aide, c'est créer un reste à charge qui pèsera d'abord sur les apprentis les plus modestes et leurs familles. Et, bien souvent, ce sont les employeurs, notamment les TPE et les entreprises artisanales, qui devront compenser cette baisse pour ne pas pénaliser leurs jeunes.

Après la suppression de l'aide au permis de conduire, cette nouvelle mesure fragilise encore davantage l'apprentissage et envoie des signaux négatifs à une voie de formation pourtant reconnue pour son efficacité en matière d'insertion professionnelle.

Nous remercions la Région Bourgogne-Franche-Comté pour son soutien à cette filière, mais nous déplorons le désengagement progressif de l'État vis-à-vis des jeunes apprentis, de leurs familles et des entreprises formatrices.

Pour l'U2P, l'apprentissage ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire. C'est un investissement dans la jeunesse, dans les compétences et dans l'avenir économique de nos territoires.

Je vous remercie.

## **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

La feuille de route régionale Science-Société 2026-2030 s'inscrit dans le prolongement du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), voté en février 2025.

Elle relève d'une démarche de co-construction mobilisant les acteurs du territoire, tels que les deux nouveaux Établissements publics expérimentaux (EPE), à savoir l'Université Bourgogne Europe (UBE) et l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP), ainsi que, notamment, la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) et le Pavillon des sciences.

Une ambition commune : faire de la science un bien commun pour tous et toutes.

Dans cette perspective, la feuille de route s'articule autour de cinq ambitions structurantes :

Ambition 1 – Renforcer les liens entre la société et le monde de la recherche.

Ambition 2 – Éveiller la curiosité scientifique des jeunes.

Ambition 3 – Déployer les actions sur l'ensemble du territoire et aller vers tous les publics.

Ambition 4 – Acculturer les acteurs et actrices de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) au partage des savoirs.

Ambition 5 – Favoriser la coopération et le partage de moyens et de compétences entre les acteurs et actrices.

Quatre priorités transversales traversent ces ambitions : l'inclusion et l'accessibilité des publics, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, la prise en compte des enjeux de transition écologique et énergétique, et la lisibilité/coordination de la communication régionale autour de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI).

Pilotage et gouvernance : le suivi politique relève du COPIL SRESRI ; le volet opérationnel du COTECH régional CSTI, réuni trimestriellement. Un groupe de travail dédié à l'évaluation et aux indicateurs sera constitué avec l'ensemble des structures cosignataires. Les actions des partenaires feront l'objet d'une demande de soutien annuelle (première présentation en commission permanente le 30 avril 2026).

---

## **Avis du CESER**

Le CESER rappelle que la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est le seul domaine de compétence obligatoire de la Région en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI).

La feuille de route régionale Science - Société 2026-2030 est saluée pour sa clarté et l'ambition commune affichée de faire de la science un bien commun pour tous et toutes.

La démarche "ensemble" de la Région est remarquée, autour notamment d'un acteur clé de la diffusion et de la valorisation de la culture scientifique, le Pavillon des sciences, situé à Montbéliard.

Les ambitions de cette feuille régionale, annoncée dans le Schéma régional de l'ESRI, sont grandes.

La présentation des services de la Région a pu préciser les financements régionaux existants dans ces domaines, à hauteur de 2M€ en fonctionnement et 1M€ en investissement.

Pour autant, l'opérationnalité de cette feuille de route fait défaut et manque d'une budgétisation dédiée et déclinée par ambition afin d'assurer la faisabilité des actions envisagées.

Un conventionnement pluriannuel avec les structures du réseau de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) est préconisé.

Les actions présentées restent assez généralistes, elles pourraient gagner en impact en étant plus concrètes et précises. Un fil rouge, par exemple autour des mutations et des transformations sociétales, permettrait de dégager un message clair, qui sous-tendrait tout le document.

Ces remarques rejoignent d'ailleurs ce que le CESER avait noté dans la contribution à l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI) du 15/10/2024 :

"Culture Scientifique, technique et industrielle : la Région devrait indiquer dans le Schéma les questions spécifiques à aborder prioritairement. Il pourrait par exemple afficher, en lien avec le déficit d'étudiants que connaît la Bourgogne-Franche-Comté, des mesures en faveur de l'ouverture des jeunes vers les études supérieures, en leur montrant qu'ils y ont toute leur place, et quelles opportunités, y compris locales, des études supérieures pourraient leur offrir.

(...) au-delà de l'apport de la CSTI à la compréhension des enjeux sociétaux, il s'agirait également de communiquer sur les mutations à venir, en matière d'emploi notamment."

Est soulignée par ailleurs la dimension territoriale de cette feuille de route qui s'attache à faire rayonner la culture scientifique au-delà des sites universitaires, à s'appuyer sur des établissements scolaires et spécialisés tels que les Instituts et Centres Médico-éducatifs (IME et CME) et à aller vers tous les publics, notamment des jeunes, ambition majeure dans le contexte actuel de désinformation et de "Fake news".

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclarations

## **Danièle Gouffon**, au nom de la CGT

À l'heure où les fakes news et le complotisme pullulent, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans certains médias plus traditionnels, il apparaît prioritaire de remettre au centre du débat la parole scientifique. La CSTI, seule compétence obligatoire de la région en matière d'ESR, doit participer à cet effort. Cependant, au-delà des ambitions affirmées, les moyens alloués aux acteurs de l'ESR ou aux associations demeurent absents de cette feuille de route.

De plus, le CESER, dans sa contribution au SRESRI, avait fait des propositions tout aussi ambitieuses mais bien plus engageantes. Notamment, elles prenaient en compte les mutations à venir, au premier rang desquelles le changement climatique qui reste, malheureusement, encore trop sous-estimé dans les débats nationaux et locaux.

Avec ces réserves, la CGT votera l'avis.

## **Sylvain Comparot**, au nom du MEDEF

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté soutient pleinement l'ambition de renforcer les liens entre la science et la société.

Dans cette perspective, nous rappelons avec force que les entreprises occupent une place centrale dans cette relation. Elles ne sont pas uniquement des utilisatrices des avancées scientifiques : elles en sont des actrices à part entière. Elles constituent des espaces d'innovation, d'expérimentation et de diffusion des technologies au cœur des territoires.

Le lien entre la recherche et le tissu économique doit ainsi être reconnu, structuré et pleinement valorisé. Il représente un levier stratégique pour la compétitivité, la souveraineté et la transformation de notre économie. Cela suppose d'intensifier les partenariats entre acteurs académiques et entreprises, de renforcer les mécanismes de transfert technologique, et de soutenir résolument l'innovation appliquée, au plus près des besoins des filières et des réalités industrielles.

Dans cette dynamique, le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté propose la mise en place d'une Journée du patrimoine économique, destinée à ouvrir les entreprises au grand public, aux jeunes et aux acteurs de l'enseignement et de la recherche. Cette initiative permettrait de valoriser concrètement les savoir-faire, les technologies, les métiers et les innovations qui structurent nos territoires, tout en renforçant la compréhension mutuelle entre le monde économique et la société.

C'est dans cette articulation étroite entre production de savoirs et mise en œuvre économique que la science peut pleinement contribuer au développement durable, à l'attractivité et à la performance de nos territoires.

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté appelle ainsi à une mobilisation collective pour faire de cette relation science-entreprise un pilier structurant de notre stratégie économique régionale.

## **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

Cette feuille de route régionale (FRR) :

- S'inscrit dans le cadre du SRADDET<sup>1</sup> avec lequel elle partage la finalité de "dessiner un projet de territoire durable pour un avenir partagé".
- Est une déclinaison de l'évaluation de la politique régionale de l'eau réalisée en 2022.
- Constitue la contribution territoriale de la Région à la planification écologique en axant le travail sur la cohérence et la complémentarité des actions portées par la Région, vis-à-vis de celles menées par le vaste ensemble des actrices et acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau.
- Vise à porter une vision globale et intégrée de la ressource, permettant de répondre aux enjeux quantitatifs, qualitatifs, écologiques et sociaux via une déclinaison en actions opérationnelles.

La Région a fait le choix de se positionner dans cette FRR selon deux axes principaux :

- **Son propre patrimoine** (ex : les lycées).
- **La déclinaison de l'ensemble des enjeux de l'eau dans ses différentes politiques sectorielles.**

Les objectifs stratégiques guidant les actions de la FRR sont :

### **Objectif 1 : Mobiliser et sensibiliser largement les actrices et acteurs de terrain à la gestion durable de l'eau via les directions du Conseil régional**

- Pour favoriser une prise de conscience collective, impliquer les décideuses et décideurs et usagères et usagers dans des actions concrètes autour des enjeux quantitatifs et qualitatifs liés à l'eau.

### **Objectif 2 : Rendre la transition hydrique concrète, accessible et intégrée dans les politiques régionales**

- En déployant des actions visibles et structurantes à travers les aides, schémas et plans (agriculture, bâtiments, tourisme, urbanisme...), tout en accompagnant les actrices et acteurs et en valorisant la sobriété, les solutions fondées sur la nature (SFN) et les innovations locales.

### **Objectif 3 : Renforcer la coopération, la transversalité et les synergies territoriales**

- En agissant de manière coordonnée avec les partenaires institutionnels (État, Agences, Départements, intercommunalités...) et en s'appuyant sur les dispositifs existants (SAGE<sup>2</sup>, PTGE<sup>3</sup>, COP régionale), tout en encourageant le rapprochement entre réseaux thématiques et territoriaux.

### **Objectif 4 : Participer activement à la gouvernance régionale de l'eau à travers des actions exemplaires et visibles**

- En affirmant le positionnement de la Région sur ses compétences propres (trame bleue, écoconditionnalités, lycées...) et en évitant les doublons d'intervention, pour assurer la lisibilité de son engagement.

(1) Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire.

(2) Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

(3) Projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Le plan d'actions de cette FRR s'articule autour de 4 orientations :

- **ORIENTATION 1 : Préserver et restaurer les corridors écologiques aquatiques, ainsi que les espaces alluviaux et humides,**
- **ORIENTATION 2 : Restaurer la qualité et la quantité des ressources en eau,**
- **ORIENTATION 3 : Accélérer la végétalisation urbaine pour un environnement plus sain et résilient,**
- **ORIENTATION 4 : Former, acculturer et sensibiliser.**

Ces orientations sont déclinées opérationnellement en **22 fiches actions**.

Le CESER a contribué à deux reprises à ce projet de FRR : en novembre 2025 sur le projet global<sup>4</sup> et en février 2026 spécifiquement sur ses fiches agricoles<sup>5</sup>.

---

## **Avis du CESER**

Le CESER souligne que cette FRR marque la volonté de la Région de poser les problématiques de l'eau à un niveau régional. La pertinence de son contenu et de ses objectifs est soulignée.

Néanmoins, le CESER aurait souhaité que cette FRR s'appuie sur un cadre stratégique plus ambitieux et structuré et qu'elle intègre une vision prospective plus affirmée, aussi bien sur la qualité que sur la quantité de la ressource en eau à long terme pour les citoyennes et citoyens de BFC.

Il regrette l'absence de moyens financiers supplémentaires dégagés par la Région permettant de déployer plus amplement les actions de cette FRR à l'exception de la partie "lycées" et "bâtiments régionaux".

Le CESER souligne que cette FRR ne fait que confirmer les constats ainsi que les actions déjà engagées depuis de nombreuses années sur l'eau par de multiples partenaires et actrices et acteurs locaux.

La participation de la Région, aux côtés de l'État, au Comité régional de l'eau (CRE) est un point important dans la cohérence territoriale de la gestion de l'eau. Cette position de coanimation avec le préfet devrait inciter la Région à faire de ce comité un véritable outil permettant d'accompagner les actrices et acteurs de l'eau en facilitant la diffusion et la mise en commun de l'information, des résultats d'études, des données des divers travaux des syndicats et des agences sur l'ensemble du territoire régional.

Cette FRR semble se limiter à un document de synthèse et de cohérence à portée essentiellement interne, n'ouvrant pas à ce stade de transformation ou d'engagement fort de la Région. En effet, en l'état, la dimension volontariste et active de la Région se limite à son propre fonctionnement au travers de sa responsabilité (ex : les lycées) ; cette dimension dynamique aurait mérité d'être envisagée plus largement, dans une évolution de ses actions externes de dialogue et de coordination avec les autres actrices et acteurs impliqués (ex : Agences de l'eau).

En conclusion, le CESER souligne ainsi un décalage notable entre l'importance croissante des enjeux liés à l'eau en BFC et la stabilité de l'implication politique de la Région qui semble se limiter strictement à ses compétences réglementaires, sans chercher à jouer un rôle moteur ou fédérateur.

Le constat rappelant que la Région n'a aucune compétence "eau" semble éteindre toute idée qu'il puisse y avoir d'autres choix politiques possibles, limitant ainsi son action aux strictes nécessités réglementaires (ex : préservation de la biodiversité des milieux aquatiques). C'est là toute la limite d'un tel exercice. Or, comme le CESER l'a déjà rappelé à de nombreuses reprises, la Région pourrait quand même jouer un rôle de sensibilisation, de responsabilisation et de coordination bien qu'elle ne dispose d'aucune compétence directe et obligatoire en la matière. Un tel positionnement questionne l'équilibre du rôle de la Région en tant que copilote du CRE pour lequel le préfet semble être, en fait, l'unique décisionnaire.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 absents).

(4) Contribution à la Feuille de route régionale sur l'eau 2024-2027.

(5) Contribution aux fiches agricoles du projet de feuille de route régionale sur l'eau.

# Déclarations

## **Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF**

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté partage l'importance stratégique de la gestion de l'eau.

Pour les entreprises, il s'agit d'un enjeu à la fois environnemental et économique.

L'accès à la ressource, sa qualité et sa disponibilité conditionnent directement certaines activités.

Dans ce cadre, nous insistons sur la nécessité d'une approche équilibrée.

Les efforts demandés doivent être compatibles avec les réalités économiques.

L'accompagnement des investissements, l'optimisation des usages et l'anticipation des tensions à venir seront déterminants.

La gestion de l'eau doit être pensée comme un facteur de résilience pour les territoires et pour leur tissu économique.

## **Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT**

Parmi les défis qui s'imposent aujourd'hui à l'humanité et qui pèsent lourdement sur le futur de nos modes de vie, de nos modes de consommation, de la présence de la vie sur terre, l'eau est certainement le plus crucial.

Notre région n'échappe pas aux périls qui pèsent sur ce bien commun : baisse des précipitations, manque d'eau dans les sols, baisse anormale des niveaux des lacs, rivières et nappes phréatiques... Avec le changement climatique et la surutilisation des ressources en eau, les phénomènes de sécheresse sont de plus en plus fréquents et intenses y compris en hiver. Les conséquences des sécheresses sont graves, nombreuses et seront sources de plus en plus de conflits d'usage à l'avenir. La situation nous oblige à repenser tout notre modèle d'utilisation de l'eau.

D'autre part, l'activité humaine est source de nombreuses pollutions des ressources en eau, et la situation s'aggrave de jour en jour. Dans une logique de course à la rentabilité et de production intensive, des solutions polluantes sont souvent privilégiées sur des investissements ou des méthodes alternatives réduisant les rejets de produits dangereux pour l'environnement et la santé humaine.

Les sources de pollution sont nombreuses :

- pollution industrielle : pollution chimique (produits, hydrocarbures...) et thermique (eaux de refroidissement rejetées plus chaudes),
- pollution agricole : déjections animales, engrais azotés, produits phytosanitaires...
- pollution domestique : eaux usées, médicaments, cosmétiques, produits d'entretien, peintures, solvants, huiles de vidange...

Ces pollutions entraînent de nombreuses perturbations des milieux aquatiques, les écosystèmes y vivant reposant sur un équilibre fragile. Elles présentent également des risques pour la santé humaine (bactéries sources de maladies, produits chimiques potentiellement toxiques dont beaucoup des effets sont méconnus à ce jour) et sur l'économie (productions aquacoles et aquatiques, tourisme...).

Autant de compétences régionales qui seront donc de plus en plus impactées. Une prise de conscience collective plus importante doit donc accompagner des choix politiques forts sur nos modes de production et de consommation pour prévenir, ainsi que sur les actions pour réparer. On peut donc s'étonner de la modération de la réaction régionale au regard de l'importance du défi, qui imposerait de regarder au-delà du simple cadre actuel et d'être moteur, inventif et innovant.

Dès aujourd'hui, des leviers existent pour une plus grande implication de la Région dans l'action, au travers de l'accompagnement des acteurs de la gestion de l'eau. À défaut de faire le choix de la prise de compétence "gouvernance" à l'instar d'autres régions, la Bourgogne-Franche-Comté pourrait être plus proactive et stimulante dans le Comité régional de l'eau (CRE) qu'elle a fait le choix de coanimer avec le préfet.

La CGT votera l'avis.



## Propos introductif de la présidente

**M**esdames les conseillères et Messieurs les conseillers du CESER,  
Mes cher-es collègues,

Je vous remercie de votre présence à cette assemblée plénière du CESER de Bourgogne-Franche-Comté. Je souhaite tout d'abord saluer la présence de Michel Neugnot, Vice-président du Conseil régional aux mobilités, aux transports et infrastructures, aux affaires générales et en charge des relations avec le CESER, et de Willy Bourgeois, vice-président aux lycées et à l'alimentation, l'offre de formation, l'apprentissage, l'orientation. Merci beaucoup de votre présence à notre Assemblée.

Je salue également la participation de deux représentant-es de Conseils de Développement de la région : Marie-Christine Clerc-Gevrey, présidente du Conseil de développement de Pays de Montbéliard Agglomération et Jean-Michel Grenier, président du Codev de Dijon Métropole. Merci de votre présence qui marque l'intérêt respectif de nos instances de démocratie participative. Je profite de votre présence pour rappeler que nous organisons le 9 juin prochain la réunion annuelle du CESER et des Conseils de développement de la région.

Je souhaite saluer avec une attention toute particulière la présence, parmi nous ce matin, de celles et ceux qui ont contribué aux travaux de la commission Formation-Recherche dans le cadre de l'autosaisine consacrée aux lycées de demain :

- Barbara Guyot, proviseure du lycée Désiré Nisard de Châtillon-sur-Seine,
- Christelle Gentils, fondée de pouvoir au sein de ce même établissement,
- Cyril Mayer, secrétaire général du lycée Désiré Nisard,

Votre présence nous honore.

Je tiens à vous adresser, au nom de notre assemblée, mes remerciements les plus sincères, non seulement pour avoir accepté cette invitation, mais surtout pour le temps précieux que vous avez consacré à nos travaux, pour la qualité et la sincérité des échanges que vous avez partagés avec les membres du CESER.

Si notre assemblée puise sa richesse dans la diversité des organisations et des personnes qui la composent, elle ne saurait pleinement éclairer l'action publique sans se nourrir de la parole de celles et ceux qui vivent, au quotidien, les politiques que nous analysons. Interroger les usagers, écouter leurs expériences, comprendre leurs réalités : c'est là une exigence essentielle.

Je salue également la présence de deux anciennes conseillères du CESER : Françoise Frèrebeau, qui représenta l'UNSA au sein du 2<sup>e</sup> collège et qui fut également présidente de la commission Formation-Recherche. Merci beaucoup Françoise pour ta présence qui souligne la continuité des travaux au sein du CESER.

Nous accueillons ce jour une nouvelle conseillère sur les rangs de notre assemblée. Blandine Pontus a été désignée par un arrêté préfectoral du 9 avril dernier, représentant l'Association Nationale des Apprentis de France. Elle succède à Emma Girardin qui a démissionné récemment.

S'il est toujours une joie de voir de nouveaux visages intégrer le CESER de Bourgogne-Franche-Comté, il est, à l'inverse, bien douloureux de voir s'éteindre le sourire de l'un de nos membres. Mes chers collègues, c'est le cœur rempli de chagrin que je vous annonce le décès de notre collègue et ami, Patrick Viverge. Patrick est parti très brutalement, trop brutalement, dans la soirée du vendredi 24 avril.

Patrick était entré au sein du 3<sup>e</sup> collège de notre CESER lors de la précédente mandature. Il siégeait parmi nous au titre des acteurs de la solidarité, en tant que représentant du Secours catholique. La solidarité, c'est une valeur qu'il incarnait parfaitement. Ce n'était pas un simple engagement mais plutôt une manière d'être. Le cœur sur la main, la tête sur les épaules et toujours le sourire aux lèvres !

Homme de cœur autant que de conviction, Patrick a toujours été engagé auprès des autres, pour les autres et au service de l'intérêt général. Kinésithérapeute de profession, il a consacré sa vie à soigner, à accompagner, à s'engager. Très investi dans le monde associatif et caritatif, il a également exercé des responsabilités publiques, notamment comme Conseiller général du Jura, et tout récemment, il venait d'être réélu maire de Monnières, commune à laquelle il était attaché et qu'il aimait profondément.

Au sein de notre assemblée, nous perdons un collègue précieux. Un homme rigoureux, engagé, profondément juste, mais aussi un collègue chaleureux, enthousiaste, attentif aux autres. Il savait écouter, comprendre, apaiser. Il savait faire dialoguer les points de vue, dépasser les clivages, toujours avec le souci de construire et de rassembler. Sa finesse d'esprit, son regard à la fois lucide et bienveillant, et son humour discret et subtil mais bien présent, resteront gravés dans nos mémoires.

Je crois que nous garderons tous et toutes le souvenir d'un homme profondément humain, sincèrement engagé et profondément attachant. Il va nous manquer, il va beaucoup nous manquer. Un grand nombre d'entre vous m'ont déjà fait part de leur émotion, de leur tristesse, de leur chagrin. Cela dit beaucoup de l'empreinte qu'il laisse parmi nous.

Au nom de l'ensemble des membres du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, j'adresse nos plus sincères condoléances à sa famille, à son épouse Christine, ses enfants, ses petits-enfants et à tous ses proches, au conseil municipal et aux habitant-es de Monnières, et à toutes les personnes qui ont eu la chance de croiser son chemin.

Je souhaite que nous dédiions cette assemblée plénière à sa mémoire. Mes cher-es collègues, je vous demande de vous lever et d'observer ensemble une minute de silence en hommage à notre collègue et ami, Patrick.

Si la voix de l'un des nôtres s'est éteinte aujourd'hui, nous avons le devoir de continuer de porter haut et fort la voix de la société civile organisée que certains tentent de faire taire à jamais. **Une fois encore, la situation des CESER est critique.** En effet, comme vous le savez, la disposition introduite de manière scélérate, en commission mixte paritaire, rendant les CESER facultatifs, a été maintenue et adoptée. L'Assemblée nationale a adopté ce texte le mardi 14 avril. Le Sénat a suivi la même direction le mercredi 15 avril. Ce vote entérine donc, à ce stade, l'introduction dans la loi d'une mesure qui n'avait sa place ni dans le texte initial, ni dans l'esprit même d'une loi de simplification de la vie économique.

Nous ne pouvons que dénoncer avec force la méthode employée comme le fond de cette disposition. Introduite sans concertation, sans évaluation, et sans aucun lien avec l'objet du texte, elle fragilise profondément la place de la société civile organisée dans nos territoires et remet en cause un équilibre démocratique essentiel.

#### **Pour autant, rien n'est encore définitivement joué !**

Avec les présidentes et présidents des CESER de France, dans le cadre de notre mobilisation collective, plusieurs groupes parlementaires ont été sollicités. Et cette mobilisation a porté ses fruits puisqu'à ce jour, un recours des groupes socialistes et écologistes de l'Assemblée nationale a bien été enregistré par le Conseil constitutionnel. Le sort de nos assemblées, de leur caractère obligatoire et de leur présence sur tous les territoires, est donc désormais entre les mains de ce "Conseil des Sages". Nous saurons dans quelques semaines l'avenir réservé aux CESER de France.

Ici, au CESER de Bourgogne-Franche-Comté, nous nous sommes battus avec force et courage. Nous avons interpellé parlementaires, élu-es régionaux, par tous les moyens dont nous disposions. Le Bureau de notre assemblée s'est très vite mobilisé pour réagir, pour interpellier et pour dénoncer ce "cesericide" ! Et un communiqué de presse a été rédigé, validé à l'unanimité de nos membres et diffusé à grande échelle.

Je profite de ce moment pour vous remercier très sincèrement pour votre mobilisation constante, pour votre implication et pour votre détermination depuis maintenant de longs mois. Nous n'avons pas cédé à l'usure, nous n'avons pas baissé les bras. Et nous ne le ferons jamais !

Je tiens également à saluer et à remercier sincèrement la majorité du Conseil régional qui a récemment soutenu publiquement les CESER. Cette prise de parole n'est pas anodine. Elle traduit une reconnaissance claire de l'utilité de notre institution dans le fonctionnement démocratique régional.

À travers leur communiqué, les élu-es de la majorité ont souligné le rôle que les CESER jouent dans l'éclairage des politiques publiques, dans la mise en débat des enjeux de long terme et dans la représentation de la diversité des forces vives de nos territoires. Ils ont également rappelé que notre capacité à croiser les regards, à faire dialoguer les parcours, des expériences et des sensibilités différentes constitue une richesse précieuse pour la décision publique.

Ce soutien vient conforter le sens de notre engagement collectif. Il nous oblige aussi. Il nous engage à continuer d'être à la hauteur de cette confiance, à poursuivre nos travaux avec exigence, indépendance (tant qu'elle existe) et esprit de responsabilité, et surtout à toujours rechercher à être utiles et concrets, pour le bien commun, au service des habitantes et habitants de notre territoire.

**Et tant que nous sommes debout, nous œuvrerons à être utiles et à honorer les missions qui nous ont été confiées !** Ainsi, notre assemblée continue de se nourrir des réalités vécues par les habitantes et habitants de Bourgogne-Franche-Comté, grâce à l'engagement de nos organisations, grâce à l'engagement de chacune et chacun d'entre vous.

**Ancrés dans la réalité, enracinés dans nos territoires, utiles pour éclairer l'action publique et indispensables pour faire vivre la démocratie dans toutes ses dimensions !**

**Notre premier point de l'ordre du jour portera sur la présentation de la première autosaisine de la mandature, consacrée aux lycées de demain.**

Face aux transitions majeures à venir, nous avons engagé une réflexion prospective sur l'offre éducative et sur le maillage territorial des établissements secondaires, dont la Région assure la compétence.

Véritables lieux de vie, d'apprentissage et d'activité au cœur des territoires, les lycées jouent un rôle essentiel dans la structuration, l'aménagement et l'attractivité des bassins de vie. D'où la question centrale de ce travail : "Quels modèles pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté ?".

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte régional marqué par une baisse du nombre de jeunes, un réseau d'établissements dense, souvent de petite taille, et des contraintes financières croissantes. Ces défis, partagés à l'échelle nationale comme en témoigne l'étude de Régions de France publiée en juin 2025 sur l'impact du ralentissement démographique, prennent ici une dimension spécifique qui interroge la capacité à maintenir une offre éducative équilibrée, accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire régional.

Face à ces constats, le CESER s'est saisi de cette problématique stratégique pour l'avenir des territoires. Notre objectif : formuler des préconisations à destination de la Région et des autorités académiques. Il s'agit notamment de mieux répondre aux attentes des jeunes, d'adapter l'offre éducative aux réalités territoriales, et de concilier qualité de l'enseignement, équité territoriale et soutenabilité financière.

Nous avons fait le choix d'aborder cette réflexion sous l'angle de l'organisation territoriale des lycées publics, avec une conviction forte : le maillage actuel est une richesse qu'il faut préserver. La fermeture d'établissements ne peut constituer une réponse satisfaisante, en particulier dans une région largement rurale comme la nôtre. Nos préconisations visent donc à maintenir ce maillage, tout en ouvrant des perspectives d'adaptation et d'innovation.

Je tiens à saluer sincèrement le travail de la commission Formation-Recherche, son président Stéphane Fauconney, les co-rapporteur-es Carole Richard et Pierre-Alexandre Privolt ainsi que l'ensemble de ses membres, pour la qualité de leurs travaux et de leur engagement.

La présentation d'un rapport d'autosaisine est toujours un moment particulièrement important dans la vie de notre CESER. Ce texte est le fruit de la réflexion commune des membres de la commission au fil d'une année environ, de nombreuses réunions de travail, d'échanges et d'auditions. Mais le vote n'en est pas l'aboutissement. Il en marque le point de départ. Ce texte, sous réserve de son adoption, a vocation à devenir une parole vivante du CESER, portée, partagée, discutée, enrichie. Madame et monsieur les co-rapporteur-es, vous aurez dans cette tâche un rôle important et je vous en remercie par avance.

**Le second point de notre ordre du jour portera sur l'examen des six rapports soumis par l'exécutif régional et portés à la délibération et au vote de notre assemblée :**

- Le projet d'avis sur la Décision modificative n°1 pour l'exercice 2026, préparé par la commission Finances-Europe avec la contribution des 5 autres commissions thématiques. Il sera rapporté par Franck Ayache.
- Le projet d'avis sur le rapport "Déclinaison 2026 du plan de mandat". Cet avis rassemble les contributions des commissions thématiques et a été finalisé par le Bureau. Il sera rapporté par Dominique Gendron.
- Le projet d'avis sur le Bilan de la stratégie régionale pour l'accompagnement du développement de l'apprentissage 2025, préparé par la commission Formation-Recherche et rapporté par Christophe Desmedt.
- Le projet d'avis sur le rapport "Apprentissage : abrogation et modification de règlements d'intervention". Cet avis a été préparé par la commission Formation-Recherche et sera également rapporté par Christophe Desmedt.
- Le projet d'avis sur le rapport "Feuille de route régionale Science - Société 2026-2030". Préparé par la commission Cadre de vie-Société, il sera rapporté par Marie-Odile Coulet.
- Et enfin, le projet d'avis sur le rapport Feuille de route régionale sur l'eau 2026-2030. Cet avis a été préparé par la commission Territoires-Environnement et sera rapporté par Philippe Jean.

Mes cher-es collègues, je vous remercie pour votre investissement dans ce rôle de rapporteur-e qui est vraiment fondamental dans la vie de nos travaux.

**Le troisième point de notre assemblée sera consacré à la présentation du récent rapport de la Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté "Les collectivités territoriales face aux enjeux de leur patrimoine monumental en Bourgogne-Franche-Comté".** Cette présentation sera assurée par Monsieur Emmanuel Roux, président de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous rejoindra en fin de matinée mais que je tiens à remercier dès à présent.

Ce rapport fait écho aux travaux précédents de notre assemblée : "Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux". Il vient ainsi nourrir une réflexion que nous avons déjà engagée collectivement. Car au fond, des questions traversent nos travaux respectifs : Quelle place voulons-nous donner au patrimoine dans l'avenir de nos territoires ?

Comment concilier l'exigence de préservation avec les réalités financières et opérationnelles des collectivités ?

Comment faire en sorte que ce patrimoine reste accessible, vivant, et utile pour les habitantes et habitants de nos territoires ?

Comment transformer cette richesse héritée du passé en véritable levier pour le développement de demain ?

Comment passer d'une contrainte à une opportunité ?

Autant de questions que ce rapport viendra, j'en suis certaine, éclairer et enrichir.

Nous avons un programme dense et pour des raisons liées aux disponibilités des intervenants et à la densité des délibérations de ce jour, nous présenterons les projets d'avis en fin de matinée puis à la suite de l'intervention de M. Roux.

**Et enfin, nous aurons, si nécessaire bien évidemment, un quatrième point consacré aux questions diverses.**

Je vous remercie de votre attention et je cède la parole aux déclarations préalables.

**Élise MOREAU**

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté

# LE CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional est l'Assemblée des représentant·es de la société civile organisée de Bourgogne-Franche-Comté, au service de la région et de ses habitant·es.



Cette assemblée consultative a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Pour ce faire, le CESER émet des avis sur les politiques majeures proposées par l'Exécutif régional, répond à la sollicitation de la Présidence de Région sur des dossiers particuliers et choisit d'étudier tout sujet porteur d'enjeux importants pour la région. Il offre aussi la possibilité aux citoyen·nes de le saisir par voie de pétition sur toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental qu'ils jugent prioritaire ou essentielle.

Le cœur de la mission du CESER est de formuler des préconisations pour la construction ou l'évolution des politiques publiques. Ces préconisations sont formulées dans les travaux menés collectivement et sont le reflet des débats et prises de position partagés par la société civile organisée.

Les CESER sont donc des lieux de débat démocratique apaisé et de construction progressive de consensus. Ils constituent un pilier important de la démocratie régionale.

## Contact

---

Valérie Marcand, chargée de communication  
03 81 61 64 78  
valerie.marcand@bourgognefranche-comte.fr  
www.ceser.bourgognefranche-comte.fr